

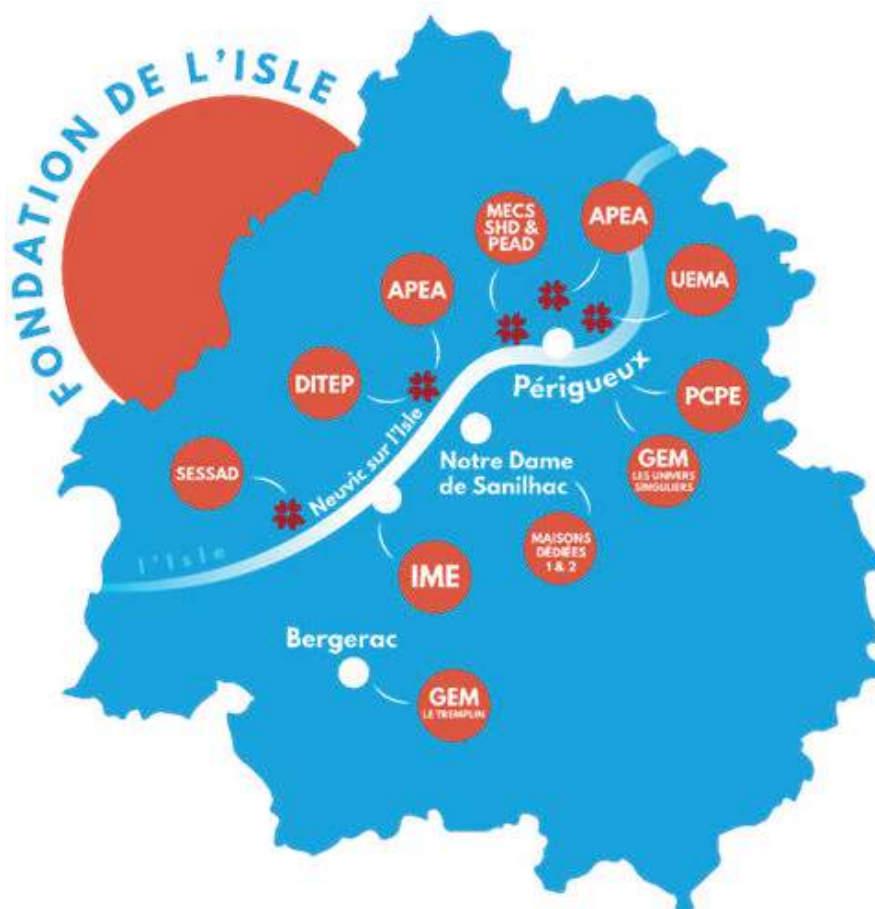
FONDATION DE L'ISLE



FONDATION DE L'ISLE

PROJET ASSOCIATIF 2025 - 2035

PRÉAMBULE	3
1. REPÈRES HISTORIQUES	4
2. LA POLITIQUE ASSOCIATIVE	7
3. ORGANISATION DE LA FONDATION DE L'ISLE	17
4. PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT	20
ANNEXES	21
GLOSSAIRE	22
TABLE DES MATIÈRES	23





PRÉAMBULE

La Fondation de L'Isle est une institution engagée, porteuse de valeurs humanistes et d'une vision solidaire du monde. Inscrivant son action dans la continuité des valeurs chrétiennes qui l'ont fondée, elle œuvre au service des personnes les plus vulnérables, en particulier dans les champs du handicap et de la protection de l'enfance.

Guidée par une démarche éthique exigeante, la Fondation place au cœur de son action le respect de la dignité, l'accompagnement bienveillant et l'inclusion sociale. S'appuyant sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles et les cadres légaux en vigueur, elle garantit un accompagnement structuré et adapté aux besoins spécifiques des enfants, des jeunes et des adultes qu'elle soutient.

Dans un environnement en constante évolution, la Fondation de L'Isle inscrit son action dans une dynamique d'amélioration continue, fondée sur l'évaluation des pratiques, la formation des professionnels et le développement de dispositifs innovants. Son engagement se traduit également par une gestion rigoureuse et un management de la qualité, essentiels pour assurer la pérennité et la performance de ses actions.

Le projet associatif de la Fondation de L'Isle constitue le socle de cette ambition. Il définit les principes qui orientent son action, les engagements qu'elle prend auprès des personnes accompagnées et les perspectives de développement qu'elle se fixe.

Structuré autour de grands axes stratégiques, le présent projet s'appuie notamment sur le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM 2025-2029), qui fixe les orientations et les moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

Ce projet associatif sert également de cadre structurant pour l'ensemble des établissements et services placés sous la responsabilité de la fondation. Il permet à chaque direction d'établissement d'élaborer ou d'actualiser son projet d'établissement, qui constitue la déclinaison opérationnelle du présent projet associatif.

Afin d'élaborer un projet associatif fidèle aux valeurs et aux réalités de la Fondation, nous avons veillé à associer l'ensemble des parties prenantes à sa construction. Ce travail collaboratif s'est déroulé lors de commissions d'écriture organisées tout au long du deuxième semestre 2024 et du premier semestre 2025. Les membres du bureau du conseil d'administration ont été particulièrement impliqués dans la rédaction des chapitres relatifs à l'historique et aux valeurs fondatrices de l'association. Parallèlement, une commission associative, réunissant des cadres de direction ainsi que des salariés non-cadres, sur la base du volontariat, a contribué à l'ensemble des chapitres du projet, travaillant en sous-groupe. Enfin, les jeunes accompagnés ont été pleinement intégrés, à la mesure de leur compréhension, à la réflexion sur l'accompagnement, en particulier sur la question de l'autodétermination. Cette partie du projet a ainsi été co-écrite avec eux, dans une démarche participative essentielle à notre engagement en faveur de leur autonomie et de leur expression. Le projet associatif a été validé lors du CA du 16 avril 2025.

À travers ce projet associatif, la Fondation de L'Isle réaffirme sa mission première : être un acteur de confiance, innovant et responsable, au service d'une société plus inclusive et solidaire.

Anne-Sophie BOBOVNIKOFF
Directrice Générale

Le Président,
E. du Chazaud

1. Repères Historiques

1.1. L'évolution des politiques Publiques

De la ségrégation à l'inclusion, une évolution des politiques publiques dans le champ de l'enfance :

L'histoire des politiques publiques dans le domaine du handicap reflète les transformations profondes des perceptions et des pratiques sociales. De la marginalisation à l'inclusion, ces politiques ont progressivement affirmé le droit des enfants et des personnes en situation de handicap à vivre pleinement et dignement au sein de la société, ouvrant la voie à de nouveaux paradigmes d'accompagnement.

Évolution de la ségrégation à l'intégration :

Historiquement, les personnes handicapées ont été reléguées aux marges de la société dans une logique ségrégative. Au Moyen Âge, sans distinction de condition, elles partageaient le sort d'autres populations vulnérables, souvent enfermées et exclues. À partir du XIVe siècle, cette marginalisation s'est institutionnalisée par des pratiques d'enfermement. Ce n'est qu'avec les réhabilitations initiées après la Première Guerre mondiale que des efforts ont été entrepris pour leur réinsertion, à travers la création de structures pour les blessés de guerre, bientôt ouvertes aux civils.

Les années 1960 ont marqué l'émergence des établissements spécialisés, rompant avec l'exclusion totale, mais instaurant une ségrégation institutionnelle.

1975

La loi de 1975 a ouvert une nouvelle étape : celle de l'intégration, visant à inclure les personnes handicapées dans les milieux ordinaires, bien que sous condition d'une adaptation de leur part aux normes dominantes.

Développement de l'inclusion :

Avec les années 2000, les limites du modèle intégratif ont conduit à l'adoption d'une logique d'inclusion, plus ambitieuse et plus respectueuse des singularités. L'inclusion ne demande plus aux individus de se conformer aux normes, mais transforme l'environnement pour répondre à leurs besoins, valorisant ainsi la diversité.

2005

La loi de 2005 a constitué une avancée majeure en instituant des principes tels que la compensation individuelle et l'accessibilité universelle, encourageant une participation pleine et entière des personnes en situation de handicap.



Cette dynamique s'appuie sur une conception renouvelée du handicap, considéré non plus uniquement comme une déficience individuelle, mais comme le produit d'interactions entre une personne et son environnement. Ce modèle inclusif, profondément humaniste, a inspiré une redéfinition des dispositifs d'accompagnement.

L'enfance au cœur des politiques inclusives :

Les droits fondamentaux des enfants, tels que le droit à l'identité, à la santé, à l'éducation ou encore à la protection contre les abus, reposent sur des principes universels : la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, le respect de leur développement et de leurs opinions. Ces droits trouvent un écho dans les récentes politiques sociales et médico-sociales, qui s'attachent à garantir un accompagnement inclusif et continu.

1848	1853	1926	1950	1952	Dans les années 60
Ouverture orphelinat	Fondation Hospice des Orphelines de Périgueux	Bâtiments cédés à la Fondation	Don du château de Neuvic	Classe médico-pédagogique	Personnel Laïcisé

Pour les enfants en situation de handicap, cela signifie un accès renforcé à des dispositifs coordonnés, mêlant services spécialisés et de droit commun, et intégrant des dimensions telles que le logement, l'emploi futur ou l'citoyenneté. Ces politiques encouragent l'autodétermination des individus, les plaçant au centre de leur parcours de vie et luttant contre les stigmates sociaux encore persistants.

Vers un modèle d'accompagnement global :

En valorisant la diversité et en adaptant les environnements pour les rendre accessibles à tous, les politiques publiques s'inscrivent dans une transition majeure : de l'adaptation des individus à la norme, à une société inclusive où chacun peut s'épanouir pleinement. Ces évolutions profondes posent les bases d'une réflexion plus large, invitant à revisiter notre histoire et nos engagements au sein de la Fondation.

1.2 Retour sur notre histoire

Sous l'impulsion de la municipalité de Périgueux, la Fondation Hospice des Orphelines de Périgueux (FHOPa) a été créée en 1853, pour gérer un orphelinat qui avait été ouvert en 1848. Confiée dès l'origine aux Sœurs de la Charité de Nevers, elle a déposé ses statuts le 18 février 1853. Un décret de Napoléon III en date du 24 Juin 1853 reconnaît la FHOP d'utilité publique.

Des bâtiments sont cédés à la Fondation, ou achetés par les sœurs rue du Plantier et rue Barbecane à Périgueux. Ainsi, en 1926, l'établissement reçoit 240 enfants dans le cadre d'un pensionnat, d'un externat avec classes, d'un refuge, et d'un orphelinat ; un bureau de bienfaisance jouxte cet ensemble.



En 1950, les époux Challe font don du Château de Neuvic et de ses dépendances à la congrégation des Sœurs de Nevers. En 1952, la classe médico-pédagogique, ouverte en 1950 sur le site de Périgueux, et qui accueille des jeunes filles relevant de l'éducation spécialisée, est transférée sur Neuvic.

Ainsi, à la fin des années 50, la Fondation gère :

- Une maison d'enfants (l'ex-orphelinat) rue Barbecane à Périgueux (50 jeunes filles accueillies),
- Un Institut Médico-Pédagogique (IMP) qui accueille environ 70 jeunes filles,
- L'école primaire de la rue du Plantier à Périgueux,
- L'institution Sévigné rue Victor Hugo à Périgueux,
- Le bureau de bienfaisance.

À partir des années 60, le personnel des deux établissements de la Fondation s'est progressivement laïcisé et professionnalisé. Des directeurs sont nommés au milieu des années 1970.

Au début des années 70, la Fondation se sépare du bureau de bienfaisance (devenu « bureau d'aide sociale »), de l'école primaire et de l'institution Sévigné.

En 1973, la communauté religieuse se retire de la maison d'enfants. En 1985, la communauté religieuse qui œuvrait à Neuvic s'installe dans une maison indépendante à proximité, puis se retire de l'Institut Médico-Éducatif (IME) en 1993. De nouveaux statuts sont adoptés en 1976 et un nouveau règlement intérieur de la Fondation en 1987.

Cette richesse patrimoniale et spirituelle, inscrite dans l'histoire de la Fondation de l'Isle, constitue un véritable levier pour l'action présente de l'association. Elle est une source d'inspiration vivante et d'admiration, tant pour les salariés, que pour les membres bénévoles du Conseil d'Administration les invitant à s'inscrire dans une démarche qui allie tradition et modernité, et qui réaffirme les principes de solidarité, de respect et de générosité, essentiels pour construire ensemble une société plus juste et inclusive.

1973

La communauté religieuse se retire de la maison de l'enfance

1976

Nouveaux statuts

1987

Nouveau règlement

1993

La communauté religieuse se retire de l'IME

1.3 Repères et références théoriques

Les repères :

Les valeurs et fondements de la Fondation de l'Isle reposent sur deux axes essentiels : l'action conduite dans le respect de l'égalité des êtres humains et l'évaluation continue des besoins et des attentes de la personne accompagnée. Ils sont définis en six principes élémentaires :

- Le respect de la dignité, de l'intégrité, de la vie privée, de l'intimité et de la sécurité de la personne,
- Le libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes,
- La confidentialité des informations la concernant,
- L'accès à toutes informations ou documents relatifs à sa prise en charge,
- Une information sur ses droits fondamentaux,
- La participation directe (ou avec l'aide de son représentant légal) à la conception et à la mise en œuvre du contrat de séjour et du projet personnalisé d'accompagnement.

Ces principes s'appliquent, selon l'âge des jeunes pris en charge et la nature de leurs difficultés, soit directement à eux, soit à leurs représentants légaux.

Les références théoriques :

La Fondation, œuvrant dans le champ du handicap et de la protection de l'enfance, privilégie une approche complémentaire entre les différents courants théoriques de ces deux secteurs afin de répondre à la diversité des besoins éducatifs et cliniques des personnes accompagnées.

L'évaluation des jeunes et l'élaboration de leurs projets personnalisés tiennent compte de toutes les dimensions (développementale, cognitive, comportementale, motrice, sensorielle et psychoaffective) pour répondre au mieux à leurs besoins.



2. La Politique associative

2.1 Statuts extraits

« L'action de la Fondation de l'Isle est soutenue, depuis sa création, par des valeurs chrétiennes. Elle s'exerce avec un souci d'accueil, d'ouverture, d'écoute, et de respect auprès d'enfants de toute origine sociale, géographique, culturelle et confessionnelle. Elle a pour but de préparer à la vie en société, les enfants ou adolescents mineurs et majeurs qui éprouvent de graves difficultés d'insertion et/ou qui présentent des troubles psychologiques, de former et d'informer des professionnels, des bénévoles et des familles à l'accompagnement de ces personnes. » Art.1



2.2 Nos valeurs, nos principes : une idée de l'accompagnement

En référence aux valeurs de la foi chrétienne qui l'ont inspirée, la Fondation de l'Isle inscrit ses actions dans une démarche éthique guidée par une quête de sens et des choix engagés.

Elle s'appuie sur une politique générale claire, définissant sa stratégie et les moyens déployés pour mener à bien ses missions, avec exigence et responsabilité (annexe 1 : Politique associative).

2.2.1 Les personnes accompagnées

2.2.1.a Une recherche d'épanouissement

La Fondation de l'Isle s'engage à accompagner chaque jeune dans un processus d'épanouissement global, en respectant sa singularité, sa dignité et ses droits fondamentaux. Elle vise à aller au-

delà de l'accompagnement médical et éducatif en créant un cadre bienveillant et structuré, propice au développement personnel et à l'inclusion sociale.

Cet engagement met en avant l'idée que l'épanouissement des enfants et celui des professionnels sont interdépendants, soulignant l'importance d'un climat de travail positif et d'un accompagnement respectueux. Il repose sur les principes suivants :

- Le Respect de la dignité et de la singularité de chaque jeune,
- L'Individualisation des accompagnements éducatifs et thérapeutiques, en tenant compte des besoins spécifiques de chacun,
- La Participation active des personnes accueillies dans leur parcours,
- Le Soutien émotionnel et la bienveillance pour offrir un environnement favorable à leur bien-être.

Pour sa mise en œuvre, la Fondation de l'Isle adopte un accompagnement global et personnalisé, en coconstruisant avec chaque jeune accompagné un projet individualisé tenant compte de ses besoins, potentiels et difficultés. Elle favorise l'autonomie et la participation active des jeunes, en les impliquant dans leurs choix et décisions, tout en soutenant leur expression libre et sans jugement.

Un environnement sécurisé et stimulant est créé en intégrant des activités variées, des apprentissages plaisants et des ouvertures vers l'extérieur. L'inclusion sociale est encouragée par des actions dans des milieux adaptés ou ordinaires.

Parallèlement, un cadre de travail bienveillant pour les professionnels est mis en place, basé sur la communication fluide et la confiance, afin de garantir des conditions optimales pour l'accompagnement des jeunes.



Projet associatif de la Fondation de l'Isle

2.2.1.b Un accompagnement favorisant l'inclusion et une logique de parcours

« La diversité est un fait, l'inclusion est un choix ». Cette citation de Nellie Borrero, experte dans le domaine de l'inclusion, illustre l'importance de créer une société accessible à tous. La Fondation de l'Isle s'inscrit dans cette démarche en mettant en place des actions permettant d'inclure chaque individu et de l'accompagner selon une logique de parcours adaptée à ses besoins et aspirations.



L'inclusion repose sur l'accès équitable aux droits, services et opportunités, en supprimant les barrières sociales et culturelles. Elle implique également une reconnaissance de la diversité des parcours et la mise en œuvre de stratégies adaptées pour répondre aux besoins spécifiques de chacun.

La logique de parcours, quant à elle, repose sur un accompagnement continu et évolutif. Elle vise à assurer une prise en charge cohérente et adaptée aux changements de situation des personnes, en tenant compte de leurs aspirations et de leur autonomie progressive.

Ainsi, en combinant inclusion et logique de parcours, la Fondation de l'Isle permet à chaque individu de trouver sa place dans la société et d'être accompagné durablement vers l'autonomie et l'épanouissement personnel.

2.2.1.c Une démarche d'autodétermination

L'autodétermination, promue par la Fondation de l'Isle, consiste à mettre la personne accompagnée au centre de son parcours de vie, en renforçant sa capacité à faire des choix autonomes et éclairés. Cette démarche repose sur des principes essentiels comme le respect des préférences, la création d'un environnement sécurisé, et l'accès à une information claire et adaptée. L'objectif est d'encourager chaque individu à exprimer ses attentes, à participer activement à son projet de vie, et à apprendre à se connaître à travers l'exploration et l'expérimentation.

Pour atteindre cet objectif, l'accompagnement, qui est personnalisé, repose sur une collaboration active :

« faire avec et non pour ». Cela inclut le soutien dans le développement des compétences décisionnelles, la prise en compte du rythme de chacun, et l'adaptation continue des interventions. Les professionnels veillent à offrir un cadre de confiance, à conscientiser leurs propres biais, et à normaliser le rythme de vie en favorisant la participation citoyenne et le bien-être.

En somme, l'autodétermination implique un équilibre entre encouragement à l'autonomie et soutien ajusté, tout en valorisant l'individu dans ses choix et son épanouissement, l'autodétermination s'apprend et chacun l'apprend différemment. La Fondation s'engage ainsi à promouvoir le respect, l'écoute et la dignité pour que chacun puisse pleinement exercer ses droits et atteindre ses objectifs.



2.2.1.d La scolarisation

La scolarisation des enfants et adolescents accompagnés par la Fondation de l'Isle a toujours été l'un des objectifs prioritaires depuis sa création. L'Unité d'Enseignement de la Fondation de l'Isle a été créée en 2010 en application du décret du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, adolescents et jeunes handicapés et à la coopération entre les établissements scolaires et les établissements et services médico-sociaux et de l'arrêté du 2 avril 2009 précisant les modalités de création et d'organisation des Unités d'Enseignement dans les établissements ou services médico-sociaux ou de santé.

Le projet pédagogique de l'Unité d'Enseignement s'inscrit dans une démarche éthique et dans le respect des valeurs de la Fondation de l'Isle. Aussi, les objectifs généraux sont-ils centrés sur l'épanouissement des élèves et leur bien-être afin de leur permettre de devenir le plus autonome possible dans leur vie d'adulte.

Les objectifs généraux :

- Accompagner et soutenir les élèves en situation de handicap dans leur parcours de scolarisation et de formation professionnelle en œuvrant en faveur d'une école inclusive,
- Rendre accessible les apprentissages scolaires, en lien avec les compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture,
- Développer les compétences psycho-sociales pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle.

Les projets et les modalités de scolarisation :

Les projets de scolarisation sont définis en fonction des besoins et des potentialités de chaque jeune. Les modalités de scolarisation proposées doivent donc être adaptées à chaque jeune, souples, graduées et modulables.

- Scolarisation interne, soit au sein de l'établissement médico-social, sur une unité d'enseignement interne et/ou une unité d'enseignement externalisée dans un établissement scolaire,
- Scolarisation partagée entre l'unité d'enseignement (interne et/ou externe) et un établissement scolaire,
- Scolarisation externe uniquement en milieu ordinaire.

Les pédagogies mises en œuvre :

Les pédagogies mises en œuvre sur l'Unité d'Enseignement de la Fondation de l'Isle s'appuient sur les pédagogies actives et de projet. Elles favorisent, d'une part, l'accessibilité pédagogique en ancrant les apprentissages dans des situations concrètes de la vie quotidienne. D'autres part, elles sont source de motivation et permettent aux jeunes de mettre du sens sur les apprentissages et reprendre confiance en eux.



Le travail en collaboration et en partenariat :

Les projets et les modalités de scolarisation sont construits en étroite collaboration avec le jeune, sa famille et l'enseignant référent et les établissements scolaires et de formation professionnelle.

Le travail avec les différents partenaires est essentiel afin de garantir à chaque jeune la scolarité la plus épanouissante possible.

2.2.1.e Une approche populationnelle par type de vulnérabilité

La Fondation de l'Isle fonde son action sur une approche par type de vulnérabilité. En conséquence, chaque établissement met en œuvre des interventions spécifiques en fonction du public accompagné. Cette démarche permet de tendre vers l'expertise des équipes pluridisciplinaires dans leur champ d'intervention respectif.

L'expertise clinique et l'expérience terrain sont conjuguées pour répondre au plus près des besoins spécifiques et des singularités de chacun des jeunes, afin d'accompagner chaque personne à surmonter ses difficultés propres et à vivre de manière plus sereine et épanouie.

L'étiologie des vulnérabilités par établissements à la Fondation L'Isle est la suivante :

► DITEP : Enfants et adolescents souffrant de difficultés psychologiques, sociales, scolaires, dont les manifestations perturbent l'accès aux apprentissages et les relations sociales

► IME : Enfants et adolescents présentant une déficience intellectuelle et autres Troubles du Neuro Développement



► Pôle Autisme : Enfants et adolescents avec Troubles du Spectre de l'Autisme

► MECS : Enfants et adolescents en danger dans leur environnement familial, souffrant de carences, ayant subi des traumatismes psychologiques et/ou physiques.



► SESSAD : Enfants et adolescents présentant des Troubles du Neuro-Développement en capacité d'être inscrits dans un parcours scolaire en milieu ordinaire.

L'approche pour répondre aux vulnérabilités repose sur les axes suivants : identification, personnalisation de l'accompagnement et mutualisation des expertises.



Identification de la vulnérabilité principale :

La Fondation qualifie les vulnérabilités des jeunes grâce à un diagnostic précis, s'appuyant sur des outils de référence (comme le DSM-5 pour les Troubles Neuro Développementaux). Elle complète cette démarche par une écoute attentive et une observation active des réalités de chaque jeune, tout en collaborant avec les partenaires impliqués dans leur parcours.

Personnaliser l'accompagnement en fonction des vulnérabilités repérées :

L'évaluation des besoins est au cœur de l'intervention, elle permet de recueillir des informations sur les compétences, les forces et les fragilités des jeunes, en intégrant les informations fournies par les parents et les observations des professionnels.

Cette évaluation, qui s'appuie sur les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) qui couvre divers champs développementaux (cognitifs, comportementaux, physiques, etc.), permet d'identifier les compétences, les capacités de compensation, les forces et les fragilités des jeunes.

Sur cette base, un projet personnalisé est élaboré en partenariat avec les représentants légaux. Ce projet, conçu comme un plan d'action explicite, prend en compte les dimensions éducatives, sociales, thérapeutiques et pédagogiques, et s'appuie sur les forces, les faiblesses et les émergences de chaque jeune.



Favoriser les liens entre les établissements de la Fondation et mutualisation des expertises :

Face à des vulnérabilités multiples, la Fondation mutualise les expertises de ses établissements pour offrir une intervention globale et adaptée. Cette complémentarité permet de répondre aux besoins spécifiques des jeunes en s'appuyant sur les ressources disponibles au sein de la Fondation.

Cette coopération s'appuie sur des commissions et sous-commissions où sont partagés expériences, outils et bonnes pratiques. Cette intelligence collective, fondée sur des principes de créativité, collaboration, communication et réflexion collective, permet une coordination optimale entre les établissements.

2.2.2 Les parents, amis et représentants légaux

2.2.2.a Les instances de participation

Le principe de la participation rompt avec l'image du parent défaillant et fragile pour favoriser celle d'un parent en mesure de dépasser ses éventuelles difficultés, pour accéder à la « pleine parentalité ». Il est considéré que les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant, qui l'accompagneront tout au long de sa vie. Il est donc essentiel de permettre aux familles d'acquérir les compétences qui leur permettront de s'ajuster au mieux aux caractéristiques de leur enfant singulier, et de favoriser leur participation au fonctionnement de l'établissement qui l'accompagne.

Associer la famille à l'intervention personnalisée :

La famille est considérée comme disposant « d'une expertise de parents » c'est-à-dire d'une connaissance des codes et modes de communication infra-verbaux, des comportements, etc... de son enfant. Cette expertise est à distinguer de « l'expertise professionnelle ». Ces deux expertises sont complémentaires pour mener nos interventions.

À ce titre, les parents sont des partenaires essentiels du dispositif d'accompagnement mis en œuvre au sein de la Fondation de l'Isle ; ce principe est mis en œuvre dès les premiers contacts avant même l'admission. Le principe de participation des parents se traduit par :

- Une information donnée sur les dispositifs de prise en charge et les services disponibles, au-delà du contenu du livret d'accueil et du contrat de séjour,
- La prise en compte de leurs attentes et par leur participation active dans la définition des objectifs d'accompagnement fixés lors de l'élaboration du Projet Personnalisé et sur les moyens mis en œuvre pour les atteindre,
- La facilitation de la connaissance, voire de la formation des parents aux méthodes et programmes utilisés au sein des établissements, dans une démarche de complémentarité avec les interventions professionnelles,
- La recherche d'implication concrète dans l'accompagnement, au travers d'objectifs qui peuvent être travaillés au sein de l'environnement familial.

2.2.2.b Le soutien à la parentalité

La Fondation de l'Isle met en œuvre un soutien à la parentalité pour accompagner les familles, renforcer leurs compétences parentales et créer un environnement favorable au développement des enfants. Cette approche repose sur l'écoute et le respect des réalités spécifiques des parents, tout en leur fournissant des informations claires sur leurs droits, démarches et ressources disponibles.

Le Conseil de la Vie Sociale, instance d'expression des familles :

Le Conseil de la Vie Sociale est l'instance principale de représentation des familles au sein des établissements. Composé notamment de représentants élus des parents, il joue un rôle central dans la vie institutionnelle. Le CVS peut formuler des propositions sur des thématiques variées : les droits des personnes accompagnées, l'organisation quotidienne, les activités et animations, les projets d'équipements, les conditions d'accueil, et bien d'autres sujets touchant au fonctionnement des établissements.



Les supports d'expression des familles :

Chaque établissement de la Fondation de l'Isle s'engage activement à faciliter, encourager et permettre l'écoute et l'expression des familles. Le recueil de leurs paroles constitue un axe clé pour adapter et améliorer continuellement les accompagnements proposés. À travers diverses initiatives, les établissements veillent à renforcer le dialogue et à considérer les familles comme des partenaires à part entière dans la co-construction des projets et des prestations.

L'accompagnement est personnalisé, avec des dispositifs adaptés aux besoins individuels, et inclut des ateliers, formations et groupes de parole pour développer les compétences parentales et encourager les échanges. En travaillant en partenariat étroit avec les parents, la Fondation les associe aux décisions concernant leurs enfants, tout en assurant un suivi régulier pour ajuster le soutien apporté.

Ainsi, la Fondation valorise le rôle des parents et les place au centre de l'accompagnement, dans une démarche collaborative visant le bien-être des familles et le développement optimal des enfants.

2.2.3 Les professionnels

2.2.3.a RBPP et bientraitance : un cadre d'expression du travail des professionnels

L'engagement de la Fondation de L'Isle dans le champ du social et médico-social repose sur une exigence fondamentale : garantir aux personnes accompagnées un accompagnement de qualité, respectueux de leur dignité et de leurs droits. Pour cela, les recommandations de bonnes pratiques professionnelles et la bientraitance constituent le socle éthique et méthodologique qui guide l'action quotidienne des professionnels.

Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles, élaborées par la Haute Autorité de Santé, fournissent aux équipes un cadre de référence essentiel. Elles permettent :

- D'assurer une prise en charge adaptée aux besoins spécifiques des enfants, des jeunes et des personnes en situation de handicap,
- De promouvoir une approche centrée sur la personne, respectant son parcours, son histoire et ses capacités,
- De développer des pratiques professionnelles fondées sur des repères éthiques et scientifiques éprouvés.

Ces recommandations sont intégrées dans les pratiques des établissements et services de la Fondation, par le biais de formations continues, d'évaluations régulières et de l'accompagnement des équipes dans leur mise en œuvre.



La bientraitance comme principe d'action et de culture professionnelle :

La bientraitance ne se résume pas à l'absence de maltraitance : elle est une démarche proactive visant à promouvoir le bien-être et l'épanouissement des personnes accompagnées.

Elle implique :

- Une attention constante aux besoins et aux attentes des personnes accompagnées, en garantissant leur participation aux décisions qui les concernent,
- Un environnement sécurisant et bienveillant, où chaque personne peut évoluer en confiance, protégée de toute forme de violence, de négligence ou d'abus,
- Une posture professionnelle fondée sur l'écoute, le respect et l'adaptation, afin d'individualiser l'accompagnement et de valoriser les compétences de chacun,
- Une culture institutionnelle de vigilance et d'amélioration continue, qui encourage l'analyse des pratiques et l'ajustement des modes d'accompagnement en fonction des besoins et des évolutions du secteur.

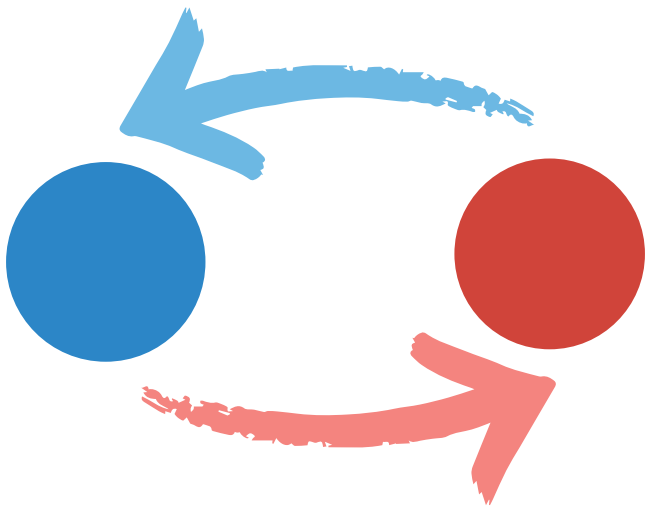
L'ensemble des professionnels de la Fondation de L'Isle, quelles que soient leurs fonctions, sont garants de cette culture de la bientraitance et du respect des bonnes pratiques professionnelles. À ce titre, la Fondation s'engage à :

- Développer des espaces de réflexion éthique et d'analyse des pratiques,
- Sensibiliser et former les équipes à la prévention des risques de maltraitance et aux approches bientraitantes,
- Renforcer les dispositifs internes de signalement et d'alerte, pour une réaction rapide et adaptée en cas de situation préoccupante,
- Assurer une veille active sur les évolutions des recommandations et des connaissances scientifiques dans le champ du médico-social.

Portée par ces principes, la Fondation de L'Isle affirme ainsi son engagement à offrir un accompagnement fondé sur le respect inconditionnel des droits et de la dignité des personnes accueillies.

2.2.3.b Le management subsidiaire

La Fondation de l'Isle place la subsidiarité au centre de son fonctionnement organisationnel, avec pour objectif d'améliorer à la fois la qualité de vie des personnes accompagnées et celle des professionnels. Ce principe nous guide pour développer un travail collaboratif et adapté, basé sur la responsabilisation des professionnels.



La subsidiarité consiste à déléguer les décisions et actions au niveau le plus proche des besoins et des compétences. Elle repose sur une approche à double dimension : encourager les équipes à prendre l'initiative tout en leur offrant le soutien et le cadre nécessaires pour réussir. Cette dynamique favorise une autonomie réelle et une responsabilisation partagée.

Nos actions s'appuient sur une vision globale qui favorise l'autonomie, la responsabilité, le développement des compétences, l'affiliation et une écoute anticipative. En valorisant les savoir-faire individuels et collectifs, en consolidant un cadre de travail cohérent et en promouvant un dialogue constant, nous créons un environnement propice à l'épanouissement de chaque acteur. Cette approche permet d'innover tout en respectant les orientations stratégiques et en restant attentifs aux besoins émergents.

La subsidiarité se manifeste dans notre organisation par un effet miroir entre les jeunes accompagnés et les professionnels. La recherche d'autodétermination des personnes accompagnées est encouragée par ce principe pour structurer l'accompagnement.

Le pouvoir d'agir et la capacité à influencer sur son environnement créent ainsi une dynamique où chacun s'épanouit dans son rôle et dans ses responsabilités, ce qui favorise une prise de décision adaptée, à la fois pragmatique et en phase avec les besoins.

En adoptant la subsidiarité comme principe directeur, la Fondation de l'Isle démontre son engagement envers une organisation agile et humaniste. Ce modèle encourage l'innovation, renforce la cohésion des équipes et place chaque acteur au cœur des décisions. Par cette approche, nous construisons des solutions durables, adaptées et respectueuses des dynamiques locales.



2.2.3.c Promouvoir l'innovation éducative

« L'avenir n'est pas ce qui va arriver, mais ce que nous allons faire » (Henri Bergson). C'est à partir de ce qui existe que nous bâtissons ce qui reste à créer. L'innovation, loin de s'opposer à la tradition, en constitue le prolongement et l'enrichissement. Elle repose sur l'encouragement à l'initiative individuelle, soutenue par les compétences développées par le professionnel.

Cette prise d'initiative ouvre un chemin à l'autodétermination pour la personne accompagnée, cela consiste à explorer avec l'enfant des expériences nouvelles, à l'amener à découvrir ce qu'il ne connaît pas encore en l'accompagnant dans cette découverte.

Cette promotion s'inscrit dans l'évolution de la démarche éducative, elle passe d'une logique de « recherche de la norme » à la recherche d'épanouissement en valorisant les singularités propres à chaque individu. Reconnaître ces singularités permet d'adapter les environnements et de concevoir des aménagements spécifiques répondant aux besoins de la personne dans les différents contextes où elle évolue.



C'est donner « la possibilité de mener à terme un changement souhaité et défini par la personne concernée et ne devant pas être confondue avec l'exercice d'un pouvoir sur autrui » (Vallerie et al., 2006).

2.2.3.d La formation

La Fondation de L'Isle place la formation au cœur de son engagement pour garantir un accompagnement de qualité, en cohérence avec les recommandations de bonnes pratiques professionnelles et la démarche de bientraitance. Dans un secteur en constante évolution, où les exigences légales, réglementaires et éthiques se renforcent, l'actualisation des connaissances et le développement des compétences des professionnels sont indispensables.



Cette démarche repose sur plusieurs principes fondamentaux :

- L'actualisation des connaissances face aux évolutions des recommandations de bonnes pratiques et des cadres réglementaires,
- L'adaptation des compétences aux besoins spécifiques des publics accompagnés,
- Le développement d'une culture professionnelle partagée, favorisant l'échange et la réflexion autour des pratiques,
- La prévention des risques et la promotion de la bientraitance, en sensibilisant et en formant les professionnels aux enjeux éthiques et aux postures adaptées.

Pour répondre à ces exigences, la Fondation de L'Isle déploie un plan de formation annuel conséquent.



2.2.4 Participation à l'expertise territoriale

2.2.4.a Développer la politique de réseaux et de partenariat pour prévenir les ruptures de parcours

Prévenir les ruptures de parcours grâce aux réseaux et partenariats :



Les ruptures de parcours, souvent causées par un manque de coordination entre les acteurs ou une absence de continuité dans l'accompagnement, mettent les personnes accompagnées en situation de vulnérabilité accentuée. Une politique de réseaux et de partenariat permet de créer un écosystème coopératif, où chaque organisation joue un rôle complémentaire. En coordonnant les actions des différents intervenants (publics, privés, associatifs), cette approche garantit une réponse adaptée et continue aux besoins des individus. Elle favorise également une meilleure anticipation des situations à risque et une plus grande efficacité dans la mobilisation des ressources disponibles.

La prévention des ruptures au sein de la Fondation :

À la Fondation, cet accompagnement se traduit par un engagement à offrir aux enfants en situation de vulnérabilité un accompagnement continu et cohérent, notamment par :

- L'adoption d'une vision systémique et inclusive : en reconnaissant la complexité des situations individuelles et en les accompagnant,
- L'identification des moments de rupture : les acteurs sont impliqués pour suivre les évolutions des parcours individuels, les dispositifs sont ajustés si nécessaire,
- Une politique de réseau avec les partenaires : nous travaillons étroitement avec l'ensemble de nos partenaires par champ d'intervention pour construire les projets des personnes accompagnées.

Ainsi, la Fondation s'inscrit dans une dynamique d'interconnexion assurant que chaque bénéficiaire reçoive de la continuité et de l'équité dans leur parcours de vie.

2.2.4.b Accroître le partenariat avec le milieu ordinaire et les dispositifs de droit commun

La Fondation de l'Isle renforce ses partenariats avec le milieu ordinaire et les dispositifs de droit commun afin de promouvoir l'inclusion sociale et de garantir aux jeunes accompagnés un accès équitable aux ressources éducatives, culturelles, sportives et sociales.

La création récente d'un parcours de forme dans le jardin du château illustre cet engagement, en mettant l'accent sur le développement sportif comme levier d'épanouissement et d'intégration.



Pour atteindre ces objectifs, la Fondation s'appuie sur :

- L'inclusion sociale, en facilitant l'intégration des personnes dans les structures locales ordinaires,
- La collaboration active, grâce à des partenariats solides avec les acteurs locaux (écoles, associations, entreprises),
- L'accessibilité des services, en accompagnant les bénéficiaires et leurs familles dans leurs démarches,
- Le suivi et la proximité en assurant un accompagnement et un suivi des partenaires.

3. Organisation de la Fondation de l'Isle

3.1 Les établissements de la Fondation de l'Isle

Actuellement, la Fondation gère les établissements suivants, constitués en cinq pôles :

► Le Pôle Protection de l'Enfance avec :

- Une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) : l'Institut Socio-Educatif (ISE), situé à Périgueux,
- Un service de Placements Éducatifs À Domicile (PEAD) situé à Périgueux,
- Un Service d'Hébergements Diversifiés (SHD), situé à Périgueux,
- Deux Maisons Dédiées situées à Notre-Dame-de-Sanilhac.

► Un Institut Médico Educatif (IME) constitué :

- Un Institut Médico-Pédagogique (IMP),
- Un Institut Médico-Professionnel (IMPro) sur trois sites (Le Château de Neuvic, Neuvic et Saint-Astier).

► Un Dispositif intégré des Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques : (DITEP)

- Un accueil de jour à Saint-Astier,
- Un internat à Neuvic,
- Une antenne à Ribérac.

► Un Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile (SESSAD) :

- Un site principal à Mussidan,
- Une antenne à Ribérac,
- Une antenne à Saint Astier.

► Un Accueil pour Enfants Autistes (APEA) regroupant :

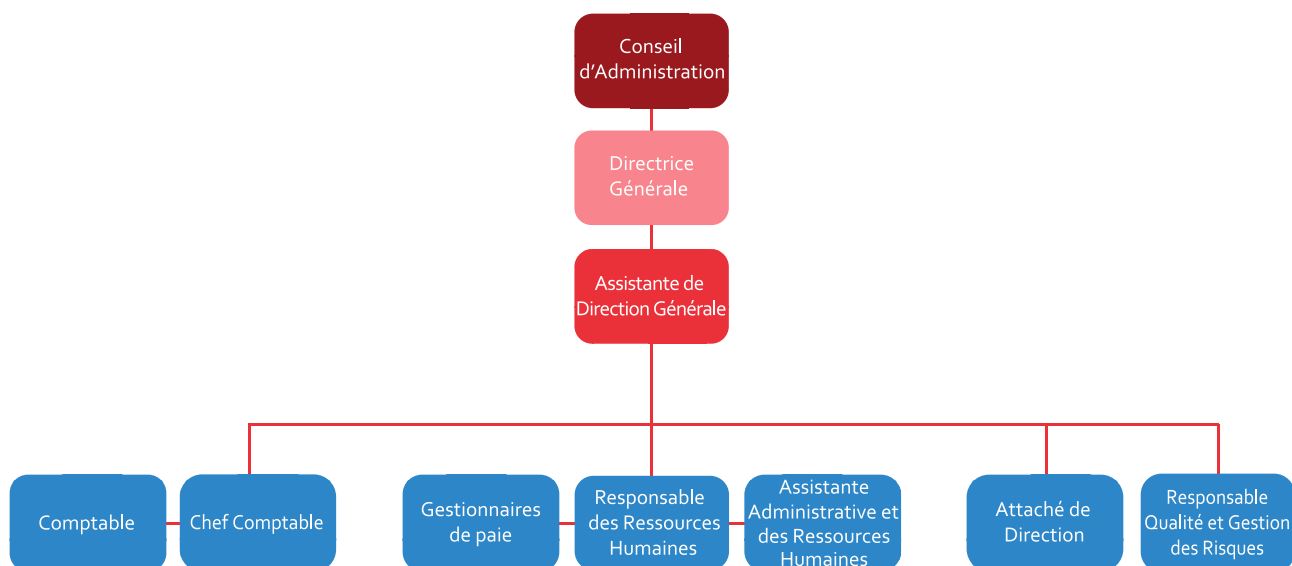
- Un accueil de jour à Champcevinel,
- Un accueil de jour et un internat à Saint-Astier,
- Un Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) à Périgueux,
- Une Unité d'enseignement en Maternel pour Enfants Autistes (UEMA) à Trélissac.

La Fondation assure également le suivi de deux Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) Autisme à Périgueux et Bergerac. S'ajoute à ces différents pôles une Direction Générale (ou Siège de la Fondation) qui joue un rôle central dans la coordination et le pilotage stratégique des établissements et services. Elle assure la mise en œuvre du projet associatif, veille à la cohérence des actions menées et garantit le respect des valeurs et des engagements de la Fondation. Elle apporte un appui administratif, financier et juridique aux structures locales, tout en favorisant la mutualisation des ressources et des bonnes pratiques. Enfin, elle représente la Fondation auprès des partenaires institutionnels et des financeurs, contribuant ainsi à son développement et à sa pérennité.

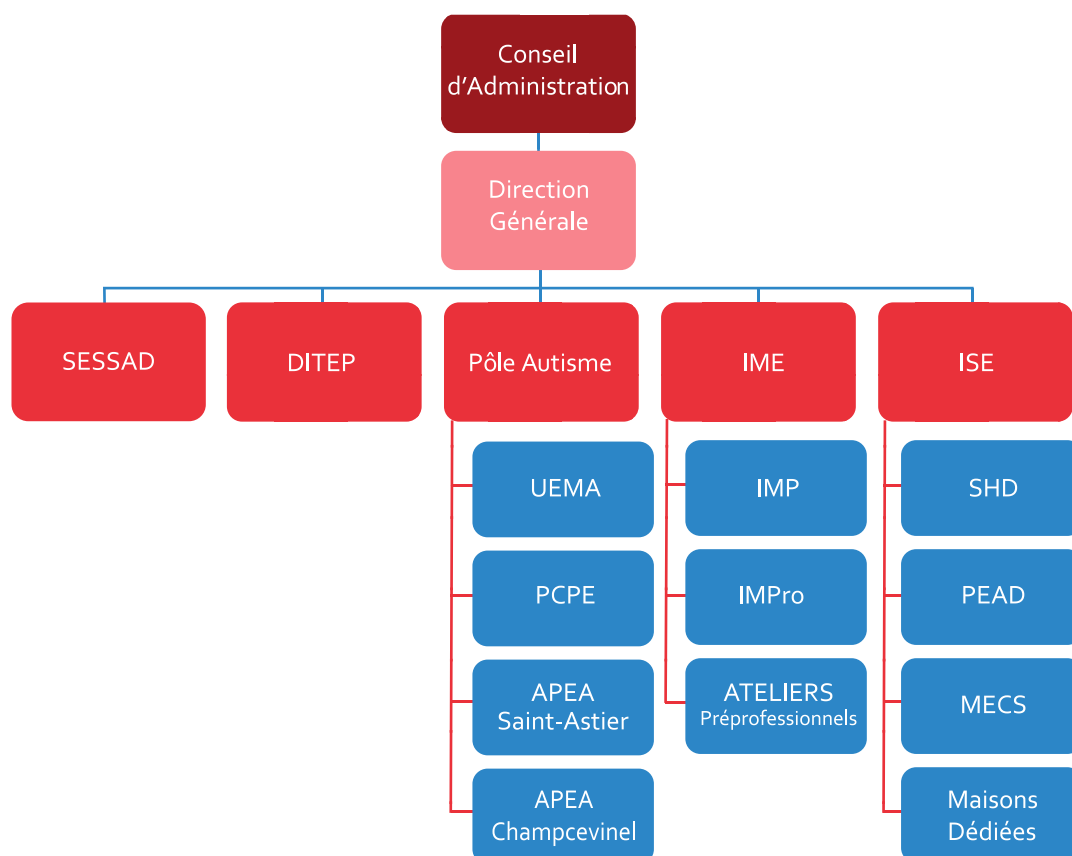


3.2 Organigrammes

3.2.1 De la Direction Générale



3.2.2 De la Fondation de l'Isle



4. Perspectives de développement

Fidèle à ses valeurs et à sa mission, la Fondation de L'Isle inscrit son action dans une dynamique d'évolution et d'adaptation aux besoins des publics qu'elle accompagne. Dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) récemment renégocié, la Fondation s'engage dans une trajectoire de développement ambitieuse, articulée autour de plusieurs axes stratégiques.

L'objectif est d'offrir des solutions plus inclusives, souples et adaptées aux parcours de vie des personnes accompagnées. Dans ce cadre, plusieurs actions prioritaires seront déployées :

- L'inclusion scolaire, en renforçant les partenariats avec l'Éducation nationale et en développant des dispositifs favorisant la scolarisation des enfants en situation de handicap,
- L'accompagnement des familles d'enfants avec Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA), par la mise en place de parcours de formation dédiés, visant à mieux soutenir et outiller les parents dans leur quotidien,
- L'amélioration de la mobilité, en favorisant l'accès à des solutions de déplacement adaptées aux besoins des personnes en situation de handicap, afin de renforcer leur autonomie,
- L'accès au logement et l'habitat inclusif, en développant des solutions d'hébergement adaptées et en renforçant l'accompagnement vers le logement autonome.

Dans une logique d'amélioration continue et de consolidation de son offre, la Fondation de L'Isle entend poursuivre et pérenniser plusieurs dispositifs structurants :

- Le dispositif d'évaluation en milieu professionnel, qui permet aux personnes accompagnées d'expérimenter un environnement de travail et de favoriser leur insertion socio-professionnelle,
- La poursuite du déploiement de l'IME en dispositif, afin d'adapter l'accompagnement aux besoins individuels et d'offrir une prise en charge plus flexible et inclusive.

Enfin, pour maintenir une gestion performante et un management de la qualité, la Fondation devra dans les années à venir :

- Renforcer le management de la qualité, en poursuivant une dynamique d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles,
- Avoir une vigilance accrue sur la conformité réglementaire, notamment en matière de Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), avec un rôle renforcé pour le Délégué à la Protection des Données (DPO) afin de garantir la sécurisation des informations sensibles,
- Mettre en place une politique de prévention des risques psychosociaux (RPS), en développant des actions de sensibilisation, de formation et de soutien aux professionnels, afin de préserver leur bien-être et la qualité de leur engagement.

Ces perspectives de développement traduisent ainsi la volonté de la Fondation d'être un acteur engagé et moteur du changement, toujours en quête d'amélioration pour mieux répondre aux enjeux de demain.



Annexes

Politique associative



Politique générale de la fondation

La Fondation de l'Isle est engagée dans une mission d'intérêt général pour soutenir, accompagner et promouvoir l'inclusion des personnes en situation de handicap et la protection des enfants et jeunes adultes en situation de vulnérabilité, dans un cadre respectueux de la diversité sociale, géographique et culturelle. Elle place au cœur de son action l'accompagnement à l'autonomie en soutenant la bientraitance et s'efforce d'assurer le bien-être et le respect de la dignité des personnes qu'elle accompagne.

La Fondation de l'Isle a pour but de promouvoir l'inclusion sociale, scolaire et professionnelle des personnes en situation de handicap et/ou relevant de la Protection de l'Enfance, avec des troubles psychologiques ou des difficultés d'insertion. Elle intervient à travers un réseau d'établissements et services diversifiés (IME, DITEP, SESSAD, établissement expérimental pour jeunes porteurs de Trouble du spectre de l'autisme, maisons d'enfants à caractère social, etc.). Elle s'engage à offrir un environnement protecteur, inclusif et bienveillant pour toutes les personnes accompagnées.

Afin d'accomplir ses missions, le présent projet associatif de la fondation s'appuie sur les documents suivants qui en définissent la stratégie et les moyens mis en œuvre pour que la fondation soit en mesure d'accomplir ses missions :

- Politique de bientraitance et d'éthique,
- Politique des ressources humaines qui soutient également :
 - Les actions mises en place pour améliorer la Qualité de vie au travail,
 - La prévention des risques professionnels,
 - Le développement durable
- Politique qualité et gestion des risques qui soutient également la stratégie numérique.

Fait à Neuville le 11 mars 2025,

Directeur général de la
fondation



Glossaire

ARS : agence régionale de santé

APEA : accueil pour enfants autistes

DITEP : dispositif intégré des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques

DPO : délégué à la protection des données

ITEP : instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques

GEM : groupe d'entraide mutuelle

IME : institut médico-éducatif

ISE : institut socio-éducatif

MECS : maison d'enfants à caractère social

SESSAD : service d'éducation spéciale et de soins à domicile

SHD : service d'hébergement diversifié

PCPE : pôle de compétences et de prestations externalisées

PEAD : placement éducatif à domicile

RBPP : recommandations de bonnes pratiques professionnelles

RGPD : règlement général sur la protection des données

RPS : risques psycho-sociaux

TSA : trouble du spectre de l'autisme

UEMA : unités d'enseignement en maternelle



Table des matières

PRÉAMBULE

1. REPÈRES HISTORIQUES

- 1.1 L'ÉVOLUTION DES POLITIQUES PUBLIQUES
- 1.2 RETOUR SUR NOTRE HISTOIRE
- 1.3 REPÈRES ET RÉFÉRENCES THÉORIQUES

2. LA POLITIQUE ASSOCIATIVE

- 2.1 STATUTS EXTRAITS
- 2.2 NOS VALEURS, NOS PRINCIPES : UNE IDÉE DE L'ACCOMPAGNEMENT
 - 2.2.1 *Les personnes accompagnées*
 - 2.2.1.a *Une recherche d'épanouissement*
 - 2.2.1.b *Un accompagnement favorisant l'inclusion et une logique de parcours*
 - 2.2.1.c *Une démarche d'autodétermination*
 - 2.2.1.d *La scolarisation*
 - 2.2.1.e *Une approche populationnelle par type de vulnérabilité*
 - 2.2.2 *Les parents, amis et représentants légaux*
 - 2.2.2.a *Les instances de participation*
 - 2.2.2.b *Le soutien à la parentalité*
 - 2.2.3 *Les professionnels*
 - 2.2.3.a *RBPP et bientraitance : un cadre d'expression du travail des professionnels*
 - 2.2.3.b *Le management subsidiaire*
 - 2.2.3.c *Promouvoir l'innovation éducative*
 - 2.2.3.d *La formation*
 - 2.2.4 *Participation à l'expertise territoriale*
 - 2.2.4.a *Développer la politique de réseaux et de partenariat pour prévenir les ruptures de parcours*
 - 2.2.4.b *Accroître le partenariat avec le milieu ordinaire et les dispositifs de droit commun*

3. ORGANISATION DE LA FONDATION DE L'ISLE

- 3.1 LES ÉTABLISSEMENTS DE LA FONDATION DE L'ISLE
- 3.2 ORGANIGRAMME
 - 3.2.1 *De la Direction Générale*
 - 3.2.2 *De la Fondation*

4. PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

ANNEXES

GLOSSAIRE



Projet associatif de la Fondation de l'Isle

3

4

4

5

6

7

7

7

7

7

8

8

9

10

11

11

12

13

13

14

15

15

16

16

16

17

17

18

18

19

20

21

22

23

C'est nous les



Prendre seul des décisions

Améliorer ma vie et être heureux

Trouver ce qui est important pour moi

Recevoir de l'aide si besoin

Oublier les influences des autres

Ne pas craindre de prendre des petits risques réfléchis

Se tromper et apprendre de mes expériences

Illustration d'un échange avec les jeunes concernant leur contribution au projet associatif sur le thème de l'autodétermination

C'est nous les

